Notre référence : 2105 569

Le 5 août 2021

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des armes à feu

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 31 mai 2021 visant à obtenir les renseignements suivants pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 mai 20201 :

- « Tous fichiers, communication, analyses, justifications, consultations, breffaqes mémos et présentations concernant la sélection, l'adoption, l'acquisition et la délivrance de:
 - (1) armes à feu (en particulier des carabines) de calibre .223 / 5.56mm et
 - (2) armes à feu semi-automatiques de calibre .308 / 7.62mm (en particulier des carabines) »

Au terme des recherches effectuées, deux (2) contrats en lien avec votre demande ont été repérés. Toutefois, ceux-ci relèvent davantage de la compétence du Centre d'acquisitions gouvernementales conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'acc*ès. Ainsi, pour l'obtention de ces renseignements, vous devez adresser votre demande à la responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes

Me Michèle Durocher Directrice des affaires juridiques 150, boul. René-Lévesque E. #18e étage Québec (QC) G1R 2B2

Tél.: 418 781-1919 #4813 Téléc.: 418 646-0105 acces@cag.gouv.gc.ca Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'acc*ès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels